

Profil de baignade de la base de loisirs de ST-PAUL-DE-VEZELIN

Date d'élaboration : Septembre 2012

Date de la dernière mise à jour : -

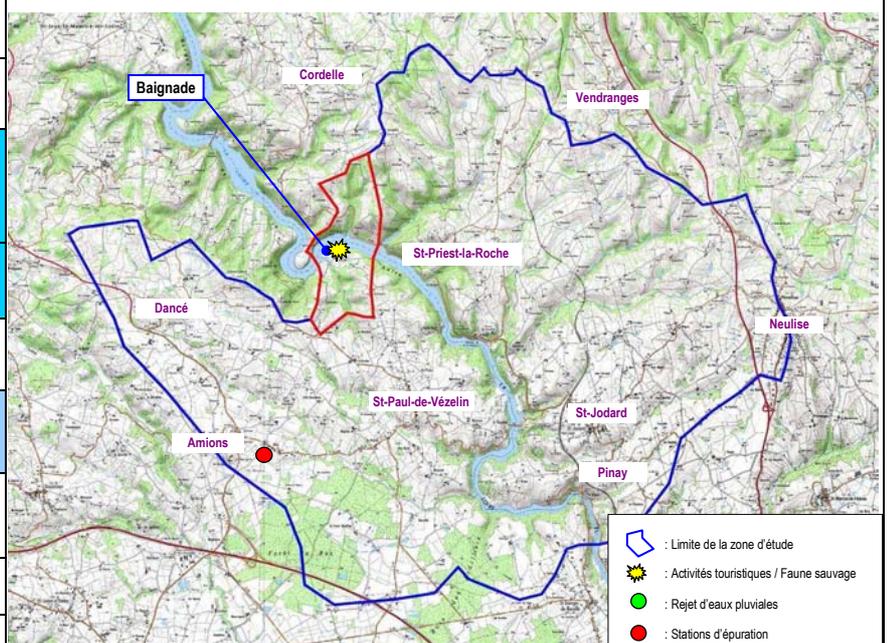
Caractéristiques de la baignade	Vue aérienne de la zone de baignade
<p>Nom de la baignade : Baignade de ST-PAUL-DE-VEZELIN</p> <p>Commune : ST-PAUL-DE-VEZELIN</p> <p>Département : LOIRE (42)</p> <p>Région : RHONE ALPES</p> <p>Personne responsable de l'eau de baignade : Maire de la commune de ST-PAUL-DE-VEZELIN</p> <p>Période d'ouverture : Toute l'année</p> <p>Fréquentation moyenne journalière pendant la saison balnéaire : 3 personnes</p>	
<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> </div> <p> Animaux domestiques interdits sur la plage</p>	

Historique de la qualité de l'eau de baignade	Carte de la zone d'étude
---	--------------------------

Qualité de l'eau de baignade au cours des dernières années :

Année	2008	2009	2010	2011
Classement (Ancienne directive) (1)	A	A	A	A
Classement (Nouvelle directive) (2)				Excellente

(1) : Directive 76/160/CEE (2) : Directive 2006/7/CE
 A : Eau de bonne qualité – B : Eau de qualité moyenne



Liste des épisodes de pollutions au cours des dernières années

Date	Type de Pollution	Origine de la Pollution	Interdiction de la baignade
Du 04/08/2010 Au 19/08/2010	Cyanobactéries	Loire	Oui

Inventaire des sources potentielles de pollution et mesures de gestion

Diagnostic			Gestion préventive des pollutions			Plan d'actions
Principales sources potentielles de pollution inventoriées	Impact(s)	Distance de la zone de baignade	Indicateurs suivis et seuils d'alertes	Procédures	Mesures de gestion préventive associées	Principales mesures de réduction des pollutions
Pollution interhumaine	Négligeable	Immédiate	Fréquentation de la zone de baignade (seuil : 120)	Alerte donnée par le personnel de surveillance	Surveillance de la fréquentation de la zone de baignade	Ajout d'une douche / Mise en valeur des douches
Faune sauvage	Faible	Proche à immédiate	-	-	Interdiction de nourrir les canards à proximité de la zone de baignade. Mesures d'éloignement en cas de regroupement important	-
Faune domestique	Faible	Proche à immédiate	-	-	Respect de l'interdiction accès à la plage pour les animaux domestiques. Nettoyage quotidien de la plage et de ses abords.	-
Assainissement pluvial	Faible	Proche	Premières pluie après une longue période sèche		Déconseiller la baignade lors de tels événements pluvieux	-
Activités base de loisirs	Négligeable	Immédiate	-	-	Surveillance de la zone de baignade et de ses abords	-
Assainissement non collectif	Négligeable	Proche et éloignée	-	-	Poursuivre le contrôle et l'incitation des propriétaires à réhabiliter leur dispositif d'assainissement non collectif	-
Assainissement collectif	Négligeable	Eloignée	-	-	Poursuivre le contrôle et l'entretien des installations d'assainissement collectif	-
Epandage agricole	Négligeable	proche	-	-	Respect des consignes d'épandage	-